



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 7 décembre 2020 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 Jimmy Plourde
Siège no 2 Carole Desbiens
Siège no 3 Laurette Lévesque
Siège no 4 Viateur Dubé
Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 6 Absent

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

20-12227 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

20-12228 Procès-verbaux de la réunion du 2 novembre 2020

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, soit adopté tel que rédigé.

20-12229 Comptes du mois de novembre 2020

La liste des comptes du mois d'octobre a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 3 décembre dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 novembre 2020	30 603.67\$
Comptes payés d'avance	71 371.42\$
TOTAL	<u>101 975.09\$</u>

20-12230 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 octobre sont lus par Michael Marmen, directeur général.

20-12231 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Richard F. Dubé:
 - MRC du Témiscouata, le 25 novembre 2020 ;
 - Suivi AGA et réunion de la CADL de novembre 2020 ;
- b. Par Carole Desbiens (Conseillère numéro 2)
 - Suivi AGA de l'Association Sportive du 2 décembre 2020 ;



20-12232 Dépôt du rapport financier 2019

Yolaine Fournier, CPA auditrice, c.a., de MALLETTTE est présente pour déposer le rapport financier CONSOLIDÉ de l'année 2019 et le rapport de l'auditeur indépendant préparé par MALLETTTE, s.e.n.c.r.l. Le rapport financier *consolidé* avec la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) et la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires du lac Témiscouata (RIPLT) et la Corporation des Hauts Sommets.

Les résultats de la Municipalité seule :

- Des revenus de 1 841 788 \$;
- Des charges pour 1 513 253 \$, incluant les revenus en investissement;
- Un surplus de 200 057 \$ (montant après la déduction des revenus d'investissement).
- Les surplus libres sont de l'ordre 437 265 \$ et proviennent de l'excédent de fonctionnements non affecté. De plus, un montant de 268 112\$ provient de l'excédent de fonctionnements affecté, et un autre montant de 275 012 \$ provient des réserves financières et des fonds réservés (incluant le fonds de roulement : 50 000 \$).

Les surplus de l'année sont dus, entre autres à des revenus plus élevés de 103 621\$ et des dépenses diverses moins élevées telles que la sécurité publique 60 000\$ et le projet de la Villa Saint-Honoré qui n'est toujours pas terminé pour un montant de 80 000\$, et des surplus cumulés des années antérieures.

20-12233 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 358 amendant le Règlement numéro 335 - PRO VILLA ST-HONORÉ INC.- Pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Nicholas Dubé, conseiller au siège numéro 5, donne un avis de motion dans le but d'adopter le Règlement numéro 358 à une réunion subséquente, règlement modifiant le Règlement numéro 335 - *PRO VILLA ST-HONORÉ INC.- Pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.*

20-12234 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires sauf le conseiller numéro 6, Hugo Tardif, qui est à l'extérieur du territoire pour le moment. Monsieur Tardif déposera sa déclaration à son retour.

20-12235 Liste des personnes endettées envers la Municipalité

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le directeur général dépose les listes suivantes aux membres du conseil.

- Liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, le total à recevoir en taxes est de 59 996,25 dont 230,82 en intérêts :
- Liste des autres factures autres que les taxes 10 986,03\$ (toutes de 2020) et intérêts 32,93\$ pour un total de 11 018,96\$:
- Liste des personnes endettées ayant des comptes en souffrance antérieurement au 31 décembre 2020 : Il reste un total de 2467,73\$ en capital et 429,35\$ en intérêt pour un total de 2 897,03\$. Tous les autres comptes font l'objet d'une entente respectée sauf pour la propriété matricule 7887 91 2515.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyé par Viateur Dubé, il est résolu unanimement qu'avant le 12 décembre 2020, les comptes qui comporteront des sommes antérieures au 31 décembre 2019, qui n'auront pas respecté leur entente devront être envoyé à la MRC de Témiscouata pour la vente prévue le 11 mars 2021, selon la procédure prévue par la loi.

Michael Marmen, directeur général est mandaté pour assister à la vente pour



taxes afin d'acquérir les immeubles au nom de la Municipalité, s'il n'y a pas de preneur ou si les montants sont insuffisants.

20-12236 Maire substitut au conseil de la MRC de Témiscouata et maire suppléant pour l'année 2021

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que Jimmy Plourde, conseiller au siège no 1, soit nommé suppléant au maire au conseil de la MRC de Témiscouata pour l'année 2021, en cas d'absence du maire.

Il est également résolu unanimement que Jimmy Plourde, conseiller au siège numéro 1, soit nommé comme maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les représentants autorisés à signer les documents à la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage, au nom de la Municipalité, sont changés de la façon suivante : Richard F. Dubé, maire ou Jimmy Plourde, maire suppléant lorsque le maire sera absent ou dans l'impossibilité de le faire, et Michael Marmen, directeur général ou Josée Chouinard, directrice générale adjointe.

20-12237 Nomination annuelle des membres du Conseil Consultatif d'Urbanisme

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué de cinq (5) membres, dont deux (2) membres du conseil municipal et de trois (3) résidents incluant, lorsque c'est possible, un producteur agricole et un producteur forestier;

ATTENDU QUE les membres du comité doivent être nommés par résolution à la séance ordinaire de chaque année;

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil nomme les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme.

- Robin Ouellet, producteur agricole;
- Patrick Rioux, producteur forestier;
- Richard B. Dubé, résident;
- Nicholas Dubé, conseiller municipal;
- Viateur Dubé, conseiller municipal.

20-12238 Résolution d'affectation de surplus aux immobilisations

Sur la proposition de Viateur Dubé, appuyé par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement qu'au 31 décembre 2020, tout financement non utilisé et prévu au budget pour les immobilisations, sera affecté au surplus réservé aux immobilisations en 2021.

20-12239 Remerciements à nos bénévoles

À l'occasion de la Journée internationale des bénévoles, qui se déroule le 5 décembre de chaque année, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata aimerait souligner cette journée et remercier ses nombreux bénévoles pour leur implication et leur générosité. Nous sommes privilégiés d'avoir des gens qui ont à cœur le bien-être et le dynamisme de leur communauté. Merci pour votre dévouement!

20-12240 Mise à jour de la politique de capitalisation des immobilisations

Attendu que, la réforme globale de la comptabilité du Ministère des Affaires municipales est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000;

Attendu que l'un des changements importants de cette réforme est la politique concernant la capitalisation des immobilisations;

Attendu que le Ministère des Affaires municipales recommande l'approbation de cette politique par les conseils municipaux;



Attendu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a adopté sa politique le 6 décembre 1999 par la résolution numéro 99-12303 et a adopté à nouveau cette même politique avec des modifications le 2 octobre 2000 par la résolution numéro 00-10236;

Attendu que cette politique nécessite une mise à jour puisqu'elle date de plus de 20 ans et que cette mise à jour est le fruit d'une consultation avec la firme comptable Mallette et ses recommandations. Consultation qui a eu lieu en octobre 2020 avec l'administration générale de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu à l'unanimité que le Conseil municipal adopte la nouvelle version de la politique de capitalisation des immobilisations suivante;

LES DÉPENSES SUIVANTES SERONT CONSIDÉRÉES COMME ÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

1. Toutes les dépenses autorisées par un règlement d'emprunt;
2. Les acquisitions de machineries et de véhicules qui portent un numéro d'immatriculation;
3. Toutes les autres acquisitions de machineries et de véhicules dont la valeur excède 5000\$;
4. Les achats de terrains et de bâtisses;
5. La construction ou la réfection et la réhabilitation majeure des chaussées et du réseau d'égout;
6. L'ajout des lampes de rues au réseau d'éclairage;
7. L'achat d'équipements informatiques et d'ameublements ayant une valeur supérieure à 5000\$;
8. Tout autres équipements, ameublements, véhicules qui nécessiteront un suivi pourront être considérés comme étant une dépense en immobilisation indépendamment de leur valeur.

LES DÉPENSES SUIVANTES NE SERONT PAS CLASSIFIÉES COMME DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

1. Les travaux mineurs de réfection des chaussées payés par le fond d'administration;
2. Le coût de rénovation des bâtisses, terrains et tous les autres travaux non décrits précédemment dont la valeur n'excédera pas 5000\$.

20-12241 Dates de jugement pour les décorations de Noël 2020

Une visite de la Municipalité sera faite par Richard F. Dubé et Jimmy Plourde le 22 décembre pour prendre les noms des résidents qui auront décoré pour Noël.

Le concours sera fait par tirage au sort et tous dans le même contenant, 10 prix de 20\$ et deux prix de 50\$ pour ceux qui se seront démarqués.

20-12242 Calendrier des réunions (séances) du conseil pour l'année 2021

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui débiteront à 20 h :



- Lundi 11 janvier
- Lundi 1^e février
- Lundi 1^e mars
- Mardi 6 avril
- Lundi 3 mai
- Lundi 7 juin
- Lundi 5 juillet
- Lundi 2 août
- Mardi 7 septembre (fête du Travail)
- Lundi 4 octobre
- Lundi 15 novembre
- Lundi 6 décembre

20-12243 Employé à la patinoire et au déneigement des toits

Tel que décrété par les résolutions numéro 17-01015 et 19-08197, la municipalité a retenu les services de Monsieur Christian Bélanger pour voir au déneigement des toits des édifices municipaux et du toit de la bibliothèque municipale ainsi que pour l'entretien de la patinoire municipale.

L'emploi est saisonnier et débute en novembre de chaque année et se termine au alentour d'avril-mai de l'année suivante pour une période approximative de 5 mois continue. La date d'entrée en fonction de novembre sera déterminée par la direction générale de la municipalité en fonction des prévisions météorologiques favorables aux préparatifs de la patinoire. La municipalité avisera l'employé à l'avance de la date d'entrée officielle au début de novembre de chaque année et avisera de la même façon pour la fin de la période d'emploi prévu au printemps de l'année suivante.

En ce qui concerne l'entretien de la patinoire, la semaine normale de travail est évaluée à 30 heures. Ceci peut varier en raison des conditions météorologiques. Monsieur Bélanger devra aussi s'occuper du déneigement des toits des édifices municipaux et de la bibliothèque. Cette fonction fera en sorte qu'à l'occasion, Monsieur Bélanger fera au-delà de 30 heures/semaine. Les heures supplémentaires vont dépendre des besoins et les accumulations de neige.

Il se peut aussi que le contremaître municipal demande l'aide de Monsieur Bélanger pour effectuer certaines tâches au garage municipal et pour le service de voirie. Le contremaître devra toutefois demander l'accord de la direction municipale avant de procéder.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Viateur Dubé, il est résolu unanimement de définir les heures et les fonctions de l'employé assigné à la patinoire et au déneigement des toits tel que décrit dans la présente résolution.

20-12244 Services comptables Mallette Comptable et Fiscaliste pour la
préparation du rapport financier 2020

Sur la proposition de Viateur Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata retienne à nouveau les services de Mallette Comptable et Fiscalistes pour la préparation du rapport financier 2021.

20-12245 Appui à l'initiative « La Grande Illumination »

Considérant la lettre en date du 6 novembre 2020 de la part de « Les Fondations hospitalières et de la santé du Bas-Saint-Laurent », dans laquelle l'organisme demande l'appui de la Municipalité pour l'évènement « La Grande illumination »;

Sur la proposition de Viateur Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie l'initiative et accorde un montant de 50\$, qui équivaut à l'achat de 10 lumières pour l'illumination du grand sapin trônant à l'Hôpital Notre-Dame du Lac.

20-12246 Appui à Re-Source Familles pour la guignolée 2020

Considérant la demande d'appui de la part de Re-Source Familles pour la guignolée 2020;



Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata soutient cette cause et accorde un montant de 250\$. Ce don est conditionnel à ce que le montant accordé soit réservé pour des citoyens de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata en besoin, et que ce montant soit utilisé dans les commerces de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

20-12247 Appui à Julie Martin pour l'achat de cadeau (livres éducatifs) pour les enfants d'âge scolaire de la communauté

Étant donné l'intérêt personnel que peut avoir le conseiller numéro 4 sur cette question, Monsieur Viateur Dubé se retire du conseil à 21 h le temps que prend le conseil à délibérer sur la question. Le conseiller numéro 4 réintègre le conseil à 21 h 05.

Considérant la lettre en date du 1^{er} décembre de la part de Madame Julie Martin, dans laquelle Mme Martin demande un appui financier à la Municipalité afin d'acheter des livres éducatifs qu'elle souhaite remettre aux enfants d'âge scolaire de la communauté comme cadeau de Noël;

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie Mme Martin dans son projet en lui accorde une somme de 350 \$ pour l'achat de livres éducatifs pour les enfants de la Municipalité.

20-12248 Embauche d'une employée pour la salle des loisirs pour la saison hivernal 2020-2021

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata embauche, Madame Mélanie Lord comme préposée au Centre des loisirs pour la saison hivernale 2020-2021.

Le poste attribué à Madame Lord est à temps partiel et saisonnier, et représente environ 17 heures/semaine pour un total approximatif de 16 semaines.

La date de début et de fin de ses fonctions seront déterminées par la direction générale en fonctions des besoins qui s'appliquent aux activités hivernales. En raison de la pandémie et de la situation qui est en constante évolution, il est possible que la Municipalité soit dans l'obligation de revoir le poste de proposé du Centre et au besoin apporter des modifications, voir même annuler le service.

20-12249 Appui au Centre Communautaire Roland Morin inc.

Considérant la lettre reçue le 3 décembre 2020, de la part de Madame Nicole Plourde pour le compte du Centre Communautaire Roland Morin inc., dans laquelle elle exprime les difficultés financières du Centre causées principalement par les restrictions sanitaires du Covid-19 et l'incapacité à organiser les activités de levée de fonds habituelles;

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appui le Centre Communautaire Roland Morin inc. et lui octroie un montant de 2 000\$ pour l'année 2021 afin de couvrir le manque à gagner associé à leur budget de fonctionnement.

20-12250 Période de questions

À 21h12 heures, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont les suivants :

1. L'arbre de Noël de la Municipalité, le donateur, Monsieur Patrick Rioux et remerciement;
2. Envoi de cartes de Noël de la part de la Municipalité aux résidents de la Villa Saint-Honoré et aux autres Municipalités;
3. Asphalte recyclé de l'ancienne autoroute 185;



4. Immobilisation 2020;
5. Changement impliquant le Règlement numéro 358 amendant le Règlement numéro 335 - PRQ VILLA ST-HONORÉ INC.- Pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.;
6. Le conseil et réflexion sur la question des lots à bois et la taxation;

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 h 26 heures, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Michael Marmen, directeur général



LISTES DES COMPTES
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU
7 DÉCEMBRE 2020

COMPTE DE NOVEMBRE 2020		
43	Richard F. Dubé	148,50 \$
102	Laboratoire BSL	271,21 \$
112	Fonds de l'information foncière	30,00 \$
120	MRC de Témiscouata	295,41 \$
224	Régie Intermunicipale des Déchets de Témiscouata	7 746,80 \$
226	MALLETTE	- \$
311	Buroplus	1 053,67 \$
338	Servitech	703,65 \$
357	Marché St-Ho	36,31 \$
405	Électronique Mercier	255,01 \$
403	Atelier de soudure Laurier Plourde	- \$
407	Brandt	- \$
411	Pièces d'Auto M. Michaud	37,08 \$
422	Chauffage Rivière-du-Loup	5 355,44 \$
431	Roger A. Pelletier	371,51 \$
439	Centre Routier 1994 inc.	279,39 \$
447	Peterbilt Atlantic	87,40 \$
460	Société coopérative agricole de Saint-Hubert	197,88 \$
468	Automoteur R.D.L. Inc.	1 078,44 \$
491	Macpek	639,98 \$
550	Les Entreprises Camilles Ouellet et Fils Inc.	2 023,56 \$
601	Sani Express	144,92 \$
607	Garage Dupuis	1 015,23 \$
612	Électricité SMP Inc.	171,33 \$
613	Les Produits Métalliques A.t. inc.	2 178,78 \$
632	Buanderie Rivière-du-Loup	84,52 \$
642	Messer	101,78 \$
644	L'Arsenal	868,06 \$
660	Avantis Coopérative Rivière-du-Loup	25,87 \$
663	Distributions SecurMED	60,94 \$
675	M.R. Boucher	309,69 \$
679	Profix de l'Est	865,68 \$
692	Protek Hydraulique	747,34 \$
713	Livraison M.L.	25,08 \$
719	Robitaille équipement inc.	122,68 \$
761	Acier Québec Maritimes inc.	47,51 \$
783	Porte Multy	224,79 \$
800	Création Grafik Cynthia	436,91 \$
900	Josée Chouinard	- \$
904	Jonathan Bérubé	262,00 \$
907	Benoit Dubé	400,00 \$
1170	Julie Martin	250,00 \$
1295	Pneus F.M. Inc.	51,74 \$
1297	Batteries Expert Rivière-du-Loup	114,41 \$
1355	Josée Després	496,28 \$
1361	AQLM	201,21 \$
1367	Michael Marmen	50,00 \$
1379	Cardio Choc	248,52 \$
1380	Excavation Michel Gosselin	431,16 \$
1381	Jimmy Plourde	56,00 \$
TOTAL DES FACTURES À PAYER DE NOVEMBRE 2020		30 603,67 \$

LISTES DES COMPTES
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU
7 DÉCEMBRE 2020

RR

SALAIRES		
SALAIRE DE NOVEMBRE	40 496,84 \$	
REER Collectif	380,49 \$	
Avantages sociaux	4 393,72 \$	
CSST	553,32 \$	
ASSURANCES COLLECTIVES	842,99 \$	
TOTAL DES SALAIRES:	46 667,36 \$	46 667,36 \$
BELL CANADA:		
Bureau	207,66 \$	207,66 \$
HYDRO-QUEBEC:		
Edifice municipal	- \$	
Abri postal rue de la Gare	20,93 \$	
Étangs rue de la Gare	- \$	
Station pompage PP1 - Près du 51, rue Principale	- \$	
Station pompage PP2 - Près du 180, rue Principale	- \$	
Garage	- \$	
Poste incendie Saint-Honoré	- \$	
Poste incendie Saint-Honoré (Fournaise)	- \$	
Éclairage public	341,39 \$	
Croix lumineuse	2,67 \$	
Bibliothèque	- \$	
Parc 150e	- \$	
Loyer 99B	- \$	
Poste incendie de Saint-Pierre-de-Lamy	273,41 \$	
Local Association sportive	- \$	638,40 \$
VISA DESJARDINS		
Cellulaire voirie	41,05 \$	
Vidéotron	102,26 \$	
Achat Halloween	537,90 \$	
Mallage	55,46 \$	736,67 \$
AUTRES COMPTES PAYÉS PENDANT LE MOIS		
Ministre des Finances (2e versement police)	19 348,00 \$	
SAAQ (Enregistrement souffleur)	297,90 \$	
Postes canada (Mallage lettres recommandées)	237,36 \$	
Frais de banque	126,11 \$	
Postes canada (Achat timbres autres)	120,58 \$	
Rénovation domiciliaire	2 991,38 \$	23 121,33 \$
Total des dépenses payées pendant le mois:		71 371,42 \$
TOTAL DES DÉPENSES:		101 975,09 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS :

Je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites ci-haut.



Michael Marmen, directeur général

Le 7 décembre 2020